



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/851
S/20285

22 novembre 1988

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
année
Point 40 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième

Lettre datée du 22 novembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration des
12 Etats membres de la Communauté européenne sur le Liban (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre ainsi que son annexe en tant que document de l'Assemblée générale,
au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur.

(Signé) Constantine D. ZEPOS

ANNEXE

Déclaration sur le Liban, faite à Bruxelles le 21 novembre 1988,
par les 12 Etats membres de la Communauté européenne

A l'occasion de la fête nationale de la République du Liban, les Douze tiennent à adresser au peuple libanais leurs vœux les plus chaleureux pour que ce pays ami puisse dépasser, le plus vite possible, la crise aiguë qu'il traverse actuellement.

Les Douze réaffirment à ce propos leur soutien à tout effort visant à rétablir et à sauvegarder la pleine souveraineté, l'intégrité territoriale ainsi que l'indépendance et l'unité nationale du Liban. Ils soulignent aussi l'importance qu'ils attachent à la pleine réalisation du processus constitutionnel et, en particulier, à l'élection d'un président de la République qui, en tant que symbole de l'unité du pays, pourrait contribuer à la réconciliation nationale.
